



Actualité du C.D.O.S.



Il y a quelques semaines, nous apprenions, avec tristesse, le décès de **Tony Guignonis**. Il a été par deux fois, le président de Saint Michel Sports mais aussi le trésorier de la section Tennis de table ainsi qu'un membre important et essentiel du comité d'organisation de la ronde Saint-Michellose, et membre du Conseil d'administration du CDOS de l'Essonne depuis 2009. En un mot, il était une figure emblématique du sport sur la ville mais aussi du mouvement associatif, un bénévole dévoué et fidèle, et toujours disponible pour donner des conseils et de son temps.

Calendrier

Judi 17 mars :
Action de formation
Sport Développement durable

Lundi 21 mars :
Assemblée générale du CDOS
Mennecy

Dimanche 03 avril :
Traversée de l'Essonne

Activités sportives en milieu carcéral Dispositif « Egalité des chances »

M. Patty Badjoko, coordonateur du CDOS pour cette action menée en collaboration avec les services de l'administration pénitentiaire et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Essonne, poursuit la mise en place de séquences régulières et supplémentaires d'animation sportive à la Maison d'arrêt de Fleury Merogis.

Les activités encadrées par les éducateurs des comités départementaux se déroulent à la Maison d'arrêt dans les 3 quartiers (mineurs, femmes, hommes) et extramuros ponctuellement : randonnée pédestre, course du cœur...

Pour plus d'information ou pour intégrer le dispositif, prendre l'attache de M. Badjoko par l'intermédiaire du CDOS ou directement au 01.69.72.35.90

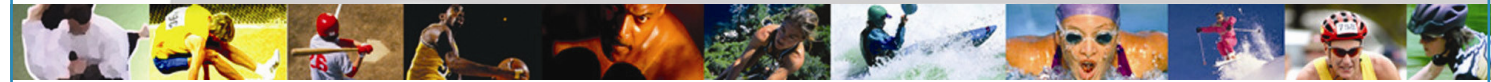
Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles



Dans le cadre des actions de formation et d'information du CRIB, nous vous rappelons que nous pouvons intervenir sur demande auprès des clubs, sur des thématiques déterminées par les structures et étudiées conjointement.

Nous attirons en outre votre attention sur l'accompagnement que nous sommes en mesure de proposer pour l'élaboration des projets de développement des clubs pour les dossiers de demandes de subvention au titre du CNDS.

La Programmation annuelle de formation intègre en outre des modules consacrés au Projet de formation développement durable qui se présentera sous forme de 3 séquences destinées à aborder la thématique, suite à une étude diagnostique état des lieux des besoins et actions.



Au sommaire Ce mois-ci

Actualités

- * Assises du Sport et suivi
- * Commission départementale des sports de nature
- * Réorganisation des services de l'Etat en charge de la jeunesse et des sports
- * Assises interrégionales sport et développement durable
- * Projets d'animation communs en cours au CDOS avec les partenaires départementaux

Vie du C.D.O.S.

- * Calendrier
- * Activités sportives en milieu carcéral - Egalité des chances

CRIB

C.D.O.S. 91 INFOS

Maison départementale des Comités Sportifs
Boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY
Tél. : 01 60 78 27 58
Fax : 01 69 23 44 09

E-mail : essonne@franceolympique.com
<http://essonne.franceolympique.com>

Directeur de la publication : Rolland BESSON
Rédacteurs : Rolland BESSON, Gérard COURTAL, Martial TOURNIER.
Montage technique : Stéphanie YANG.

Le mot du Président



Rolland Besson

2011... des perspectives préoccupantes !

Si l'on se réfère aux déclarations et textes les plus officiels, cette nouvelle année 2011 est loin de s'ouvrir sous les meilleurs auspices...

Le sport et l'éducation populaire sont « laissés pour compte » dans le budget de l'Etat dans le même temps où les Directions départementales et régionales de la Cohésion sociale (DDCS) voient les prérogatives des « pôles sport » fondre comme neige au soleil !

Côté CNDS, les informations ne sont guère plus réjouissantes !

■ Le Conseil d'Administration qui ne devrait délibérer sur la « Directive CNDS 2011 » ne se réunirait que fin janvier et la campagne d'information et d'établissement des demandes de subvention ne s'engagerait pas avant la 2ème quinzaine de février !

■ D'ores et déjà, par contre, il est certain qu'une part importante des crédits CNDS 2011 qui devraient permettre la mise en oeuvre de projets associatifs du mouvement sportif seront - une fois de plus - détournés pour financer des opérations "d'accompagnement éducatif" ou pour les opérations "grands stades" dans la perspective de "l'EURO 2016".

■ D'autres part, les collectivités publiques territoriales dont le budget est de plus en plus obéré par les charges obligatoires de l'action sociale sont désormais dans l'incapacité de financer les équipements publics de proximité déjà en nombre insuffisant !

Dans de telles conditions, le mouvement sportif fédéral - comme les Assises l'ont confirmé - n'a d'autres perspectives qu'une large et permanente mobilisation de ses militants bénévoles pour résister aux assauts d'un sport marchand qui, avec des moyens considérables, a fait de la privatisation du sport de tous sa cible privilégiée !

**Ensemble, tous ensemble, préservons les espaces d'éducation
et de solidarité du sport associatif.**

Rolland BESSON,
Président du CDOS de l'Essonne

Actualités

➔ Assises du sport et suivi

Les 3èmes Assises Départementales du Sport et les Sports de Nature

La 3ème version des Assises s'est déroulée de Janvier à Mars à 2010. Les Actes ont été produits, acheminés vers leurs destinataires et vient le temps des appropriations et des décisions à prendre. C'est dans cet esprit que, lors de sa réunion du 2 octobre 2010, la Commission départementale des Sports de Nature a procédé à une première lecture des Actes, qui a permis de relever dès à présent quelques points.

1) « Accessibilité et diversité des équipements »

En se reportant à Crosne, 10 01 2010, page 8 des Actes, on peut lire qu'il conviendra de « réfléchir aux conditions qui pourront permettre le recensement des sites et espaces naturels qui permettront un développement des pratiques ». Le propos ne se limite donc pas seulement aux Espaces Sites et Itinéraires qui seront - c'est une obligation légale - regroupés par le couple CDESI - PDESI, quand il sera rentré dans sa phase opérationnelle.

Ont été aussi évoqués les espaces urbains et périurbains, - comment occulter la question des pratiques sportives d'extérieur dans les ZUS ? - dont certains seront pris en charge par les communes ou les intercommunalités, dans un esprit de recherche de l'efficacité de proximité maximale.

La mise en application de la Loi du 20 octobre 2010 portant sur la Réforme des Collectivités Territoriales sera à observer de ce point de vue.

2) « Préconisations »

En prolongeant par Mennecy, 19 01 2010, page 12, on trouve un bloc de préconisations de 6 items qui ont été estimés, sur le fond, pertinents par la Commission Sports de Nature.

Il n'est besoin que de les confirmer par des mises en œuvre effectives.

Il est à observer en effet que certains d'entre eux figuraient déjà, plus ou moins nettement ou exprimés autrement, dans les Actes des 2èmes Assises du Sport de 2006, en leur page 29.

3) « Séance plénière finale »

En terminant par Marcoussis, 26 03 2010, page 22, les participants ont trouvé intéressant qu'il soit fait, plus ou moins explicitement, allusion à l'organisation du Sport en France.

On y retrouve en effet 3 piliers structurants particulièrement importants : Haut Niveau, EPS et Sport Scolaire, Développement de la Vie Associative et, en filigrane, le Grand Projet du Sport : contribuer, à son échelle et avec les moyens dont il dispose, « à faire société », comme l'on dit maintenant.

Pour conclure, il faut relativiser et ceci n'est que le point de vue parcellaire partagé par quelques uns dans le cadre d'une structure interne au CDOS 91, qui ne saurait obérer en rien les attendus de l'estimation terminale des actes des 3èmes Assises.

Le Secrétaire Général du CDOS 91,
Gérard Courtal.

➔ Commission Sport de nature

La Charte de développement des pratiques sportives de nature de 2009 Actualité et actualisation

Un point d'histoire

Une charte relative au développement des sports de nature a été approuvée en CA du CDOS 91 du 10 février 2009. Elle existe toujours et constitue un document autour duquel peuvent se rassembler les acteurs des sports de nature affiliés au CDOS 91.

... suite >>

L'actualité du document

Ce qu'il dit vaut toujours, surtout si l'on constate qu'il n'est nullement en contradiction avec ce qui peut se lire dans les actes des 3èmes assises départementales du sport et qu'il peut s'enrichir à tout moment de ce qui s'y est dit.

Ainsi donc, quand ce document énonce, en action n°1, « une pratique sportive ouverte à tous, pour une pratique libre », on peut se rapprocher de la remarque de madame le Maire adjointe chargée des sports à Morsang sur orge : « l'attrait pour les pratiques libres de développe.../mais structurer les pratiques libres me semble nécessaire ; c'est une démarche qui demeure difficile et qui pourrait faire l'objet d'une réflexion commune à l'avenir ». Il n'y a plus qu'à faire en lançant un chantier de travail partagé, concret et d'actualité.

« On avance en marchant » et, durant l'intervalle 2èmes assises - 3èmes assises, il convient de noter l'installation effective de la CDESI, qui, si elle avait été souhaitée, dans les propositions des 2èmes Assises en 2006, « innovante et reconnaissant l'apport des pratiques pour la valorisation des espaces et des sites » est décrite, dans les préconisations des 3èmes Assises, « ambitieuse et vivante, avec un mode de fonctionnement dynamique et participatif pour donner une sens davantage tourné vers l'action « Sports de nature » mise en place sur le principe de la transversalité ». Après avoir souligné des points de convergences et des évolutions possibles entre la Charte et son environnement bien plus gros qu'elle, il faut bifurquer et rappeler brièvement 3 principes directeurs et 3 pistes d'action avancés par la Charte.

Une Charte comprenant 3 principes directeurs, un rappel éthique et 3 axes pour agir

* 3 principes comme guide :

Le développement diversifié des pratiques sportives, la protection de l'environnement, le développement durable, que d'aucuns comment à nommer « soutenable » (voir ce qui va se dire au Sommet de Cancun), déclinaisons pour lesquelles il convient de rappeler une position de fond du CDOS 91, qui touche à l'éthique : « si l'on ne peut ignorer l'impact du secteur marchand dans les pratiques sportives, les soutiens publics doivent être dirigés vers la promotion des pratiques associatives non marchandes, parce qu'elles sont porteuses de valeurs de partage, de rencontre et de solidarité ».

* 3 axes pour agir :

Action n°1 : une pratique sportive ouverte à tous.

Objectif : promouvoir une activité sportive « tout au long de la vie » et concevoir un PDESI « ouvert » et tourné autant que faire se peut vers la pratique des sportifs organisés et des inorganisés.

Action n°2 : la formation à l'encadrement des pratiques.

Objectif : contribuer à former un encadrement associatif capable, non seulement d'encadrer les pratiques, mais aussi d'établir une interface crédible avec les différents décideurs, que les contenus de la relation soient administratifs ou techniciens, voir pédagogiques.

Action n°3 : la création d'une structure permanente.

La Commission des sports de nature internet au CDOS 91 a été mise en place effectivement dont acte. Cependant, certaines impulsions de fond, certaines organisations de forme ne peuvent pas venir d'elle et de son rythme de travail est nécessairement corrélé à celui de la CDESI.

Objectif : établir les liaisons fonctionnelles nécessaires entre la CDESI et le CDOS 91, afin de faire vivre un outil efficace.

Une conclusion - rappel

Les acteurs des sports de nature ont conscience de participer à un développement du fait sportif départemental, qui passe par une conservation de leur engagement fédéral. Ils ne redoutent pas l'image qu'on serait tenté de leur appliquer en externe, chaque fois qu'est gommée la rivalité compétitive ou que ne sont pas observables les prérequis d'une condition physique proche de l'excellence.

Leur projet partagé est clair : « amener le plus grand nombre possible de nos concitoyens, par une approche sportive et ludique des activités, à pratiquer le sport régulièrement pour une meilleure conservation possible de leur santé ».

Le secrétaire général du CDOS 91,
Gérard Courtal.